

ACCI – Accidentalité et comportement des conducteurs infractionnistes

Cerema

FONDEMENTS DE L'ÉTUDE

Ce projet visait à utiliser les informations fournies par le fichier national des permis de conduire (FNPC) pour étudier le lien entre les profils infractionnistes et l'accidentalité.

Dans le FNPC, les informations relatives aux titulaires d'un permis de conduire et aux événements de la « vie » d'un permis (infraction, suspension, accident) sont disponibles. Contrairement à la base BAAC, le FNPC recense uniquement les accidents donnant lieu à des poursuites et pour lesquels un juge a confirmé la responsabilité de l'auteur par délit d'homicide ou blessures involontaires. 17 % des accidents mortels relevés par les forces de l'ordre figurent dans le fichier FNPC.

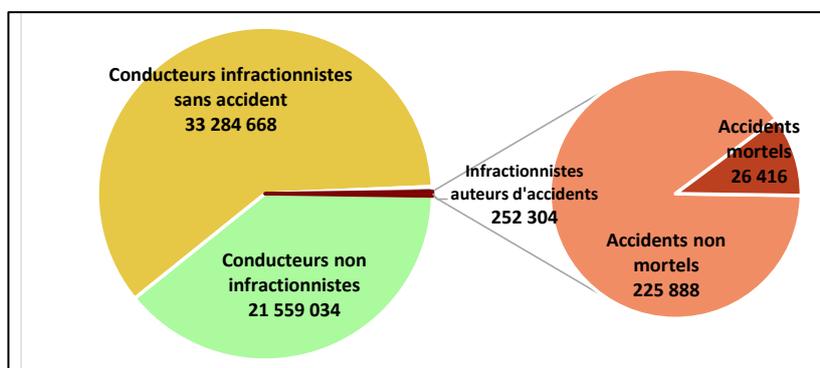
OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Les chercheurs se sont concentrés sur la période 1993-2020. Ils ont exploré le lien entre comportement infractionniste des conducteurs et leur accidentalité pour déterminer si les auteurs d'accidents corporels ont un profil infractionniste significativement différent des autres usagers infractionnistes.

RÉSULTATS PRINCIPAUX

> Sur les 55 millions d'usagers extraits du FNPC :

- 39,1 % (soit 21,6 millions d'individus) d'entre eux n'ont jamais commis d'infraction ;
- 60,4 % (soit 33,3 millions) sont infractionnistes mais non responsables d'accident ;
- 0,5 % (soit 252 000 individus) sont infractionnistes et auteurs d'accidents (dont 10 % d'accidents mortels).



> A noter que 17% des auteurs d'accident corporel du FNPC n'ont aucune autre infraction dans la période étudiée.

1. Lien entre profil sociodémographique des usagers infractionnistes et accidentalité

Le profil type de l'utilisateur infractionniste présentant un sur-risque de commettre un accident est un homme, jeune, et n'ayant pas suivi l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) dans les cas des auteurs d'accidents automobilistes.

> Les hommes ont un risque 3,4 fois plus élevé d'être responsable d'un accident corporel que les femmes.

> Au moins ¼ des auteurs d'accidents corporels ont moins de 24 ans au moment du 1^{er} accident.

> Les usagers n'ayant pas suivi l'apprentissage anticipé de la conduite ont 1,6 fois plus de risque d'être responsable d'un accident que ceux ayant suivi l'AAC.

2. Lien entre parcours infractionniste et accidentalité

Les auteurs d'accidents, corporels et mortels, commettent des infractions plus fréquemment et plus graves que les infractionnistes n'ayant pas causé d'accident.

- > Parmi les 33 millions de conducteurs infractionnistes de la base FNPC, les auteurs d'accidents corporels infractionnistes avant l'accident ont commis des infractions 1,7 fois plus souvent que ceux sans accidents (1 infraction tous les 3 ans), et plus graves puisqu'ils perdent 3 fois plus de points que ceux sans accidents (1 point perdu tous les ans)
- > Parmi les responsables d'accidents mortels ayant au moins une infraction avant l'accident, plus de 20 % ont déjà commis au moins une infraction à 6 points, 3 fois plus que chez les infractionnistes non responsables d'accidents (7 %)

D'autres indicateurs, témoins de la dangerosité des comportements de certains usagers, préfigurent du risque de commettre un accident.

- > Parmi les auteurs d'accidents corporels, 1/3 avait déjà connu une suspension de permis avant de commettre un accident, contre seulement 1/10 chez les autres
- > Les usagers ayant déjà commis une infraction entraînant le retrait d'au moins 6 points ont un risque 4 fois plus élevé de causer un accident corporel
- > Parmi les auteurs d'accident corporel avec alcool, 17 % avaient déjà commis au moins 1 infraction avec alcool dans les 5 ans précédant l'accident

Après l'accident, le comportement s'améliore pour une durée limitée avant de récidiver, presque aussi fréquemment et gravement qu'avant l'accident.

- > ¼ des auteurs d'accidents corporels commettent à nouveau des infractions après l'accident
- > Comparaison de l'infractionnisme des auteurs d'accidents corporels :
 - Infraction avant l'accident : avait commis des infractions graves dans les 5 années précédant l'accidents et continues de continuer après ;
 - Pas d'infraction avant l'accident : Comparer aux premier il y a diminution de l'infractionnisme (fréquence et gravité) après l'accident ;
- > Après l'accident, les individus ayant causé un accident commettent :
 -
 - Des infractions plus fréquemment que les autres (1 infraction tous les 3 ans vs 1 tous les 5 ans) ;
 - Et plus graves (1 point tous les 2 ans contre 1 point tous les 3 ans) ;

Le parcours infractionniste dépend du genre : les signes préfiguratifs identifiés précédemment sont moins marqués dans le cas d'accidents causés par des femmes

- > Les femmes ayant causé au moins 1 accident ont commis des infractions moins fréquemment, plus tardivement et moins graves que l'ensemble des auteurs d'accidents
- > En cas de retour à l'infractionnisme des auteurs d'accidents, celui-ci arrive dans les 5 ans après le précédent accident pour les hommes contre 8 ans pour les femmes (médiane)

3. Facteurs aggravants et mécanismes d'accident

Des facteurs aggravants comme l'alcool, la vitesse ou les stupéfiants sont identifiés comme récurrents chez les auteurs d'accidents de la route.

- > 2/3 des accidents recensés dans le SNPC ont au moins 1 facteur aggravant ; chiffre qui chute à 1 sur 2 pour les accidents causés par des femmes

> Entre 2013 et 2017, les facteurs aggravants d'accidents mortels les plus fréquents sont :

- L'alcool (35 %) ;
- La vitesse (30 %) ;
- Les stupéfiants (18 %) ;
- Le non-respect des règles de priorité (14 %).

> Ces facteurs varient selon le genre et l'âge :

- Le non-respect des règles de priorité est plus fréquent chez les femmes (dans 28 % des accidents) ;
- Les stupéfiants sont plus fréquents chez les jeunes de moins de 24 ans (22 %) ;
- Le non-respect des règles de priorité est aussi plus présent chez les conducteurs plus âgés.

CONCLUSION

Cette étude a permis d'identifier un lien entre le profil infractionniste d'un conducteur et le risque de causer un accident corporel. Se distinguent alors 2 profils :

1. Les usagers peu infractionnistes pour lesquels il n'y a pas de sur-risque d'accident par rapport aux usagers non-infractionnistes ;
2. Les usagers qui cumulent fréquence et gravité des infractions, qui ne modifient pas leur comportement même après avoir provoqué un ou plusieurs accidents.